

**CONSEIL MUNICIPAL**  
SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2020

---

**COMPTE RENDU**  
AFFICHÉ EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE L 2121-25  
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

---

L'an deux mille vingt, le dix-huit septembre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de Sainte-Sévère sur Indre dûment convoqués le 11/09/2020, se sont réunis en séance ordinaire exceptionnellement salle Sophie Tatischeff, sous la présidence de Monsieur François DAUGERON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PILLOT-DUPUIS Laurence, MM. LANGLOIS Gaston, DÉSIRÉ Serge, adjoints  
MM. PASQUET Pascal, PIOCHE Thierry, Mmes PUYBERTIER Géraldine, SIMON Nathalie, MM. BOURY Alexis, METIVIER Arnaud, Mme LUNEAU-PIGOIS Michèle, M. ALLORENT Patrick, Mmes DESCOUT-SAUVAGE Séverine, DOUARD-LOUBOUTIN Maryline, M. DEVAUX Fabrice

Mme Nathalie SIMON est nommée secrétaire de séance.

**I- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

M. le Maire fait lecture du compte-rendu du Conseil municipal du 21 août 2020. Il est adopté à l'unanimité.

**II- DROITS D'ENREGISTREMENT DES CONCESSIONS PERPETUELLES AU CIMETIERE DE SAINTE-SEVERE SUR INDRE**

Considérant que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'enregistrement des concessions perpétuelles n'est plus obligatoire, Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il pourra toutefois l'être par les services des Impôts mais uniquement sur demande expresse du concessionnaire et les droits d'enregistrement seront perçus par la commune pour être reversés au service des Impôts.

Le Conseil municipal décide de soumettre à la formalité d'enregistrement les concessions perpétuelles uniquement sur demande expresse du concessionnaire (courrier écrit), et autorise Monsieur le Maire à percevoir les droits d'enregistrement en vigueur. En l'absence de demande expresse, la formalité d'enregistrement des concessions perpétuelles au cimetière ne s'appliquera pas.

**III- CANDIDATURE DE LA COMMUNE EN VUE D'OBTENIR LE LABEL « PETITES CITÉS DE CARACTÈRE »**

Monsieur le Maire explique que la commune de Sainte-Sévère sur Indre pourrait être homologable au label « Petites cités de caractère ».

Les critères préalables d'admission sont les suivants :

- Village de moins de 6 000 habitants à la date de la demande d'adhésion ;
- L'agglomération doit être soumise à une protection des monuments historiques ;
- La commune doit avoir un bâti suffisamment dense pour lui donner l'aspect d'une cité,

- Détenir un patrimoine architectural de qualité et homogène et exercer ou avoir exercé des fonctions urbaines de centralité ou posséder une concentration de bâti découlant d'une activité présente ou passée fortement identitaire.
- La commune doit avoir un programme pluriannuel de réhabilitation et de mise en valeur du patrimoine.

L'adhésion à cette charte permet une sauvegarde mutuelle d'un patrimoine dense et de qualité, le concept accompagne les politiques municipales de valorisation du patrimoine.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de candidater auprès de la marque « Petites cités de caractère ». A ce titre, Madame FRIED, déléguée régionale et l'architecte des Bâtiments de France pourraient nous accompagner dans la constitution du dossier qui est à remettre fin décembre 2020.

#### **IV- MISE EN VENTE DE BIENS IMMOBILIERS À SAINTE-SEVERE SUR INDRE SITUÉS 56/58 AVENUE D'Auvergne ET 3 RUE BASSE**

- Bâtiment du 56/58 avenue d'Auvergne :

En 2017, le Conseil municipal avait décidé de mettre en vente l'ancienne salle municipale. Considérant l'absence d'offre, il a été décidé de réactualiser son estimation.

Le service des notaires de La Châtre a estimé le bien comprenant : une salle avec sanitaires et coin cuisine, un appartement composé d'une entrée, cuisine, séjour, WC. A l'étage : 2 chambres, salle de bains + grenier, cour, préau, garage ; entre 38 000 et 40 000 €.

Le Conseil municipal décide de maintenir le bien en vente et de fixer le prix de vente à 40 000 €.

- Maison située 3 rue Basse estimée entre 15 000 et 18 000 € :

Le Conseil municipal décide également de mettre en vente la maison située 3 rue Basse composée de 6 pièces et grenier, à rénover complètement pour un prix de 15 000 €.

Le Conseil municipal autorise le Maire à effectuer les démarches notamment celles des négociations afin d'aboutir à une vente.

#### **V- COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- **Commission communication du 7 septembre 2020**

Les membres de la commission présidée par Mme Michèle LUNEAU travaillent sur la rédaction du tambour de Ville. Ils sont soutenus par Mme Arlette PECHER, qui a réalisé les 6 dernières éditions.

- **Commission cadre de vie du 10 septembre 2020**

Séverine DESCOU-SAUVAGE, présidente de la commission rend compte des points qui seront à l'étude notamment l'aire de jeux à la Perrette, l'aménagement autour des terrains de tennis, pour ensuite, continuer le développement du site des Terriers.

- **Commission santé, accompagnement et action sociale du 14 septembre 2020**

Thierry PIOCHE, président de la commission précise que la réunion a rassemblé 26 participants, parmi lesquels des professionnels de santé, 3 intervenants de l'Union Régionale des Professionnels de Santé - Médecins Libéraux du Centre, une représentante de l'Agence d'Attractivité de l'Indre. Cette réunion avait pour objectif de présenter et mettre en place une Equipe de Soins Primaires. Cette structure permettrait de fédérer et mutualiser les forces en place.

Monsieur le Maire est persuadé que la méthode est la bonne et qu'à terme c'est ce qui permettra l'installation de nouveaux professionnels de santé dans la maison médicale.

## **VI- ETUDE DIAGNOSTIC DE LA TOUR**

Monsieur le Maire présente les résultats de l'étude diagnostic réalisée sur la Tour de Sainte-Sévère. Le cabinet Niguès a rendu son rapport le 21 juillet dernier. Le dossier complet sera envoyé aux membres du Conseil municipal pour une discussion lors d'une prochaine réunion.

## **VII- QUESTIONS DIVERSES**

### **Déclaration d'Intention d'Aliéner**

Dans le cadre de ses délégations, Monsieur le Maire avec l'accord du Conseil municipal, préemptera sur les parcelles AB164, AB165, AB166, AB167, AB168 et AB542.

### **Modification emploi contractuel**

Le Conseil municipal accepte d'allonger la durée hebdomadaire de travail pour le contrat de surveillance de la cantine en ajoutant une heure par jour pour l'entretien de l'école dans le cadre du protocole sanitaire en vigueur.

### **Convention avec le Tennis club pour l'utilisation des courts de tennis**

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention d'utilisation des courts de tennis avec le tennis club de Sainte-Sévère.

### **Avis sur la tenue des manifestations programmées les 26 septembre et les 3 et 4 octobre au gymnase de Sainte-Sévère**

Deux manifestations sont programmées ces prochaines semaines au gymnase, soirée dîner-théâtre par le Domaine de l'acteur, le 26 septembre et le festival d'hiver du cirque Bidon les 3 et 4 octobre prochains.

Dans le cadre de la crise sanitaire actuelle, Monsieur le Maire souhaite avoir l'avis du Conseil municipal sur le maintien de ces manifestations. L'ensemble des membres pensent qu'il vaut mieux les annuler pour la sécurité de tous. Monsieur le Maire recevra les organisateurs pour une décision finale la semaine prochaine.

### **Legs Durand – vente d'une parcelle de terrain à Savonnières**

Une personne est intéressée par la parcelle AP145 à Savonnières (37) reçue dans le cadre du legs Durand. Le Conseil municipal accepte de vendre la parcelle pour 1 € du m<sup>2</sup>. Cette proposition sera faite à la personne considérée.

## **VIII- INFORMATIONS DIVERSES**

### **Acquisition d'un véhicule**

Lors de la prochaine réunion de la commission matériel, maintenance, entretien, le sujet des véhicules du service technique sera abordé.

### **Plantations maison médicale et rue Pierre Nauron**

Monsieur le Maire rappelle que les entreprises Perrot et Regnier respectivement responsables des plantations à la maison médicale et rue Pierre Nauron sont contractuellement en charge pendant une année de l'arrosage et de l'entretien de la végétation.

### **Paroles aux adjoints :**

Madame Laurence PILLOT-DUPUIS informe les membres du Conseil municipal que le gymnase est de nouveau ouvert. Les activités ont repris dans le respect du protocole sanitaire imposé.

La rentrée scolaire s'est bien passée, 99 élèves fréquentent l'école Emile Chenon.

Les services périscolaires fonctionnent également de nouveau. La fréquentation est stable.

Monsieur Gaston LANGLOIS évoque la possibilité de continuer avec l'entreprise Fradais pour le broyage des haies.

Agenda :

24/09/2020-20h : Présentation budget salle Sophie Tatischeff

28/09/2020-20h : Commission économie

06/10/2020-20h : Commission association

16/10/2020-20h : Conseil municipal

08/01/2021-18h : Vœux du Maire

Fin de séance : 23h40

